

ANNEXE 2 : INFORMATION SUR L'ETABLISSEMENT

1. Renseignements généraux sur l'Etablissement :

Raison sociale : ELIS Cleanroom
Nom du dirigeant : RADI Patrick
Adresse site : 267 avenue Victoire
Code Postal : 13016
Adresse du siège : 5 boulevard Louis Loucheur 92210 st cloud
Numéro de téléphone : 0664471839
Numéro SIRET : 775 733 835 01297
Numéro SIRET du siège :
Code NAF : 8299 Z
Nombre de salariés : 24
Locataire : non
Propriétaire : oui
Numéro contrat eau distribution publique : 0460793 (compteur S.E.M)
1921150401 (compteur SCP)
Consommation annuelle : 115m3 (SEM), 6800 m3 (SCP)
ICPE : OUI/~~NON~~
Si OUI, rubrique(s) ICPE : 2340 (Déclaration)

2. Prescriptions techniques particulières :

Diagnostic du 12/09/24 en présence de Romain VRBA (MAMP), Patrice FAVIERES (SEM)

Nature du rejet	Prétraitement			Gestion des déchets	
	Prétraitement existant	Entretien du prétraitement	Vérification du bon fonctionnement (analyses chimiques, tests, etc)	Déchets dangereux générés	Filaire d'élimination
Eau de process	Dégrilleur et Régulateur de pH	oui	Nettoyage annuel		<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Déchèterie <input type="checkbox"/> DIB* <input checked="" type="checkbox"/> DIS**
					<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Déchèterie <input type="checkbox"/> DIB* <input type="checkbox"/> DIS**

***DIB** (Déchets Industriels Banals) : Papiers-cartons, bois, ferrailles, plastiques, verre, textiles, déchets des industries alimentaires et de la restauration (résidus des bacs à graisses...)

****DIS** (Déchets Industriels Spéciaux) : Déchets toxiques, emballages souillés, solvants, déchets de peinture, résines, acides, bases, hydrocarbures, déchets souillés, encres...

Compte tenu des activités de l'Etablissement, ce dernier doit s'assurer que les produits et les déchets générés sont éliminés ou valorisés dans les conditions en vigueur.

La **liste des produits utilisés sur le site et des volumes stockés** sera tenue à la disposition des agents de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Les locaux et les sites de stockage de produits ou de déchets dangereux et toxiques devront disposer de **capacités de rétention conformes** à la réglementation en vigueur ou, à défaut de la réglementation, respecter les principes élémentaires de précautions.

3. Tracabilité documentaire

L'ETABLISSEMENT tient à la disposition de la Métropole Aix-Marseille Provence les éléments suivants :

- Volumes annuels d'eau potable ou eau brute consommée et d'eaux usées rejetées dans le réseau public d'assainissement (présentation des factures d'eau si nécessaire),
- Résultats d'analyse,
- Bordereaux de vidange des installations de prétraitement, contrats d'entretien,
- Bordereaux de suivi des déchets dangereux le cas échéant,
- Fiches de données de sécurité des produits,
- Plan actualisé des réseaux internes.